

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE LUNDI 7 AVRIL 2014, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À CÔTE SAINT-LUC, À 18 H

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire Anthony Housefather, B.D.C., L.L.B, M.B.A. qui présidait
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Sam Goldbloom, B.A.
La conseillère Ruth Kovac, B.A.
Le conseiller Allan J. Levine, B.Sc., M.A., DPLI
Le conseiller Glenn J. Nashen

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M. Jonathan Shecter, Greffier, agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

140401

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION POUR LE REFINANCEMENT D'ÉMISSION D'OBLIGATION AU MONTANT DE 8 094 000 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt et/ou résolution numéros 070442, 2261, 2286, 2287, 2290, 85-5-001, 85-5-010 et 2314, la Ville de Côte-Saint-Luc souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Côte-Saint-Luc a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 22 avril 2014, au montant de 8 094 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Côte-Saint-Luc a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.		827 000 \$	1,40000%	2015	
		850 000 \$	1,55000%	2016	
		874 000 \$	1,75000%	2017	
		899 000 \$	2,10000%	2018	
		4 644 000 \$	2,40000%	2019	
	98,67700				2,59497%
Financière Banque Nationale Inc.		827 000 \$	1,50000%	2015	
		850 000 \$	1,65000%	2016	
		874 000 \$	1,85000%	2017	
		899 000 \$	2,15000%	2018	
		4 644 000 \$	2,45000%	2019	
	98,82600				2,61316%

Mackie Research Capital Corporation		827 000 \$	1,40000%	2015	
		850 000 \$	1,60000%	2016	
		874 000 \$	1,90000%	2017	
		899 000 \$	2,20000%	2018	
		4 644 000 \$	2,70000%	2019	
	99,41300				2,63952%
Marchés Mondiaux CIBC Inc.		827 000 \$	1,45000%	2015	
		850 000 \$	1,60000%	2016	
		874 000 \$	1,80000%	2017	
		899 000 \$	2,15000%	2018	
		4 644 000 \$	2,50000%	2019	
	98,83100				2,63976%
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.		827 000 \$	1,50000%	2015	
		850 000 \$	1,60000%	2016	
		874 000 \$	1,85000%	2017	
		899 000 \$	2,20000%	2018	
		4 644 000 \$	2,45000%	2019	
	98,42300				2,72583%
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.		827 000 \$	1,50000%	2015	
		850 000 \$	1,60000%	2016	
		874 000 \$	1,90000%	2017	
		899 000 \$	2,25000%	2018	
		4 644 000 \$	2,60000%	2019	
	98,71450				2,76522%

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
 APPUYÉ PAR LA CONSEILLERE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE l'émission d'obligations au montant de 8 094 000 \$ de la Ville de Côte-Saint-Luc soit adjugée à Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140402

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE POUR LE REFINANCEMENT DES
 RÉGLEMENTS D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Côte-Saint-Luc souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 8 094 000 \$:

Résolution ou Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
070442	1 154 700 \$
2261	98 200 \$
2286	65 900 \$
2287	1 029 300 \$
2290	163 800 \$
85-5-001	416 300 \$
85-5-010	33 800 \$
2314	5 132 000 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier la résolution et les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLERE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE la résolution et les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 8 094 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 22 avril 2014;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

La Banque Royale du Canada
5755, boul. Cavendish
Côte Saint-Luc (Québec)

H4W 2X8

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 22 avril et le 22 octobre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Côte-Saint-Luc, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140403

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE POUR LE REFINANCEMENT DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLERE RUTH KOVAC

ET RÉSOLU :

« QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 8 094 000 \$ effectué en vertu de la résolution et des règlements numéros 070442, 2261, 2286, 2287, 2290, 85-5-001, 85-5-010 et 2314, la Ville de Côte-Saint-Luc émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 22 avril 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2261, 2287, 2290, 85-5-001, 85-5-010 et 2314, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

140404

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALLAN J. LEVINE
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER SAM GOLDBLOOM

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise que le Maire déclare la séance ajournée. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 18H17, LE MAIRE HOUSEFATHER A DÉCLARÉ QUE LA SÉANCE ÉTAIT AJOURNÉE.

ANTHONY HOUSEFATHER
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER